

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 16 septembre 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2423260A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 16 septembre 2024, le nombre total de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale ouvert, au titre de l'année 2024, est fixé à 20.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

- identité judiciaire : 11 postes ;
- balistique : 2 postes ;
- informatique : 7 postes.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 25 et 26 novembre 2024 dans les centres d'examen mis en place par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud et délégation régionale de Toulouse, Est, Ouest, Sud-Ouest, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Polynésie française. En raison du décalage horaire, les épreuves auront lieu les 26 et 27 novembre 2024 en Nouvelle Calédonie.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 10 février 2025.